



Hippodrome d'Auteuil (France Galop)

Toute notre science, pour des espaces verts soignés !



Systeme de gestion des effluents phytosanitaires pour les collectivités, paysagistes, pépiniéristes, golfs et espaces verts sportifs, voies de communication.



Phytobac[®]

- Procédé reconnu officiellement efficace et répondant aux exigences réglementaires
- Matériel "clé en main" pour une installation et une utilisation facilitées et sécurisées
- Un outil de Bonnes Pratiques Phytosanitaires permettant la réduction des pollutions ponctuelles
- Preuve d'engagement d'un Agenda 21 d'une collectivité ou d'une politique de Développement Durable d'une entreprise



Bayer Environmental Science

A Business Group of
Bayer CropScience

Phytobac®

La présence de produits phytosanitaires dans les eaux de surface est un problème pris en compte par l'ensemble des acteurs : producteurs, utilisateurs et autorités. Elle a pour origine les pollutions diffuses et les pollutions ponctuelles.

L'importance de ces dernières est aujourd'hui clairement identifiée, d'autant plus qu'elles relèvent bien souvent de mauvaises pratiques ou de méconnaissance. L'absence de gestion des **effluents phytosanitaires** (reliquats de bouillie, eaux de rinçage de la cuve, les eaux de lavage du pulvérisateur, les débordements de cuve) participe au développement de pollutions ponctuelles.

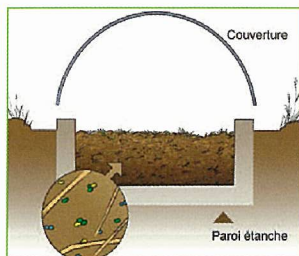
L'arrêté du 12 septembre 2006 sur « la mise en marché et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques » encadre la gestion des effluents phytosanitaires.

Phytobac®, développé par Bayer CropScience, est un produit proposé aux utilisateurs de produits phytosanitaires reconnu officiellement pour traiter les effluents phytosanitaires.

Principe de fonctionnement du Phytobac® :

Le **Phytobac®** est un système de dégradation des produits phytosanitaires et de leurs métabolites basé sur le procédé de lit biologique (ou biobed) développé en Suède.

Phytobac® repose sur le pouvoir épurateur des sols grâce à l'activité des micro-organismes qu'ils contiennent. Ces derniers dégradent les effluents phytosanitaires dans un milieu confiné garantissant leur non dispersion dans l'environnement.



Coupe d'un Phytobac®

Une reconnaissance officielle du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (MEDAD)

Le MEDAD, dans le Bulletin Officiel du 15 mars 2007, a publié la liste des procédés reconnus efficaces en référence à l'arrêté du 12 septembre 2006.

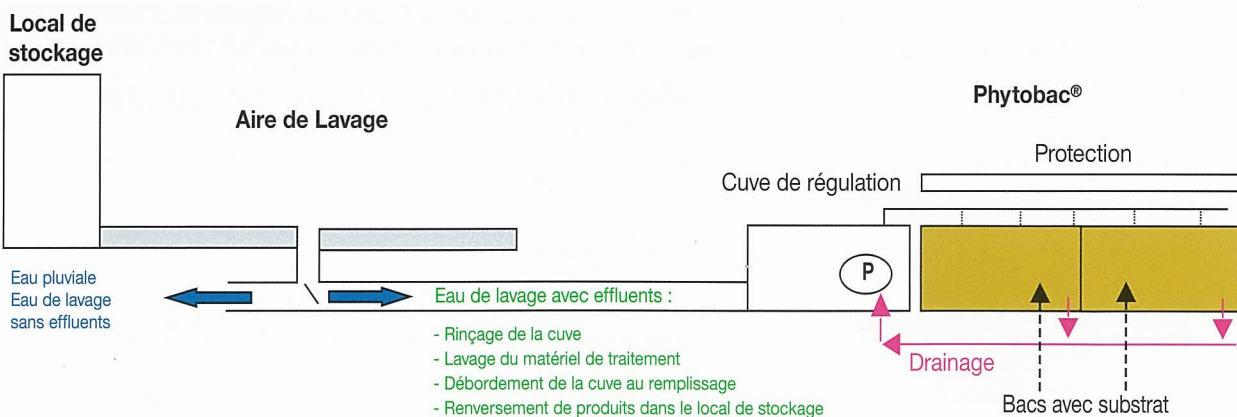
Bayer CropScience, qui mène des études depuis 1998 pour valider l'efficacité du **Phytobac®**, a déposé, avec succès, un dossier auprès du Ministère.

C'est pourquoi Phytobac® est, aujourd'hui, reconnu efficace pour traiter les effluents phytosanitaires en Zone Non Agricole comme en toutes cultures et ainsi permettre à tous les acteurs de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation.



Phytobac® : Un outil des Bonnes Pratiques Phytosanitaires

Phytobac® s'inscrit dans les bonnes pratiques phytosanitaires en permettant une utilisation responsable jusqu'à la fin de vie des produits phytosanitaires. **Phytobac®** compose, avec l'aire de lavage et le local de stockage, le triptyque essentiel pour une maîtrise des risques environnementaux par la gestion de tous les effluents phytosanitaires.



Phytobac® en Espaces Verts



L'exclusivité Phytobac®

Notre volonté de proposer un produit efficace, facile d'utilisation et sûr nous a rapprochés de Biotisa, société à forte capacité d'innovation fondée par des scientifiques spécialisés en microbiologie du sol.

Bayer EnvironmentalScience, qui décline l'expertise et le savoir faire Phytobac® de Bayer CropScience sur le marché Espaces Verts, s'associe à Biotisa pour proposer en exclusivité Phytobac® à travers le réseau de Distributeurs "Experts Phytobac®".

La gamme Phytobac® :

La gamme Phytobac® répond à un triple enjeu :

- **Efficacité** : en s'adaptant au volume d'effluents phytosanitaires générés
- **Facilité** : solution en kit pour une installation rapide
- **Sécurité** : le Phytobac® est doté d'un système de régulation breveté par Biotisa (n° 06 000739 du 26 janvier 2006) et d'un système de drainage évitant tout risque de saturation en eau.
Ce phénomène peut entraîner des dommages irréversibles sur la flore microbienne aérobie du substrat et produire des mauvaises odeurs.

Elle se compose de deux produits.

Phytobac® "Petit Volume"

Ce Phytobac®, d'une capacité maximale de 2 m³, permet le traitement d'un volume d'effluents compris entre 600 et 800 litres par an.

Phytobac® "Grand Volume"

Ce Phytobac®, reposant sur une structure en béton, est adapté pour le traitement de volume d'effluents plus important, avec une capacité allant de 2 m³ à 10 m³ en fonction du besoin exprimé.



Phytobac® "Petit Volume"



Phytobac® "Grand Volume"

Phytobac® : Une solution propre

Phytobac® est le seul système reconnu officiellement, à ce jour, ne générant pas de Déchets Industriels Spéciaux (DIS). La gestion de ces déchets n'est pas déléguée mais, au contraire, réglée puisque le substrat contenu dans le Phytobac®, après un temps défini dans le cahier des charges, peut être épandu comme amendement organique sans être retraité.

Phytobac® : Comment l'installer

Faire appel à un Distributeur agréé Expert Phytobac®

Pour garantir le bon respect du cahier des charges Phytobac®, un réseau d'Experts Phytobac®, ayant suivi une formation spécifique a été créé. Ils sont vos interlocuteurs privilégiés et disposent de l'expertise nécessaire pour répondre à vos questions sur la mise en œuvre des bonnes pratiques et évaluer vos besoins.

Ce Distributeur réalise le devis en se basant sur un ensemble de données techniques et climatiques. Si vous ne disposez pas d'aire de lavage, un plan maçon peut être conçu, pour assurer un fonctionnement optimal entre l'aire de lavage et le Phytobac®.

Une installation encadrée

L'Expert Phytobac®, ou Biotisa, réalise le montage du Phytobac® tout en assurant, auprès de vos équipes, une formation pour une bonne utilisation.

Une reconnaissance officielle

Dans tous les cas, l'Expert Phytobac® validera la bonne installation de votre Phytobac® suivant le cahier des charges reconnu par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et vous fournira un certificat de conformité, nécessaire pour les demandes de subvention.

Un suivi assuré et un SAV

Le bon fonctionnement du Phytobac® dans le temps est la clé de réussite dans le traitement des effluents phytosanitaires.

Pour cela, le Distributeur « Expert Phytobac® » assure une visite annuelle afin de vérifier l'ensemble des caractéristiques techniques du produit mais aussi afin de mettre à jour les connaissances des utilisateurs et de s'assurer de leur bonne utilisation.

Biotisa dispose d'une équipe chargée du SAV joignable grâce à une hotline. L'ensemble des dispositions prises permet une utilisation sûre et responsable du Phytobac®.

Pour plus d'informations :



où vous trouverez un dossier complet sur le **Phytobac®** ainsi que la liste des Distributeurs "Expert Phytobac®".



Bayer Environmental Science

A Business Group of
Bayer CropScience

Bayer Environmental Science SAS
16, rue Jean-Marie Leclair
CP 106 - 69266 LYON CEDEX 09 - France
Au capital de 4 763 730 euros
RCS LYON 399 127 067

Espaces Verts
Tél : 04 72 85 42 93
Fax : 04 72 85 42 89



Phytobac® : Marque déposée et cahier des charges
Bayer CropScience, savoir faire certifié ISO 9001 v 2000
par Bureau Veritas Certification

Votre Distributeur Expert Phytobac

